

Les parcours VAE avec la mise en place du DE grade Licence

L'ANPPH s'est pleinement mobilisée pour la mise en place du DE grade Licence-niveau 6. Consciente du parcours de la formation initiale partant du BP, abrogé en 2022 et remplacé par un diplôme DEUST pour l'exercice en officine, l'ANPPH a interpellé les ministères concernés dès 2021 sur le fait que les candidats à la formation universitarisée du DEPPH (mise en place en septembre 2024) seraient, dans un premier temps, des personnes titulaires du BP-niveau 4- pour la grande majorité. L'association a demandé à la DGOS et à la DGEIP d'être très attentives au dispositif permettant de pouvoir accéder au DE grade Licence pour les professionnels actuellement non titulaires du DPPH bientôt abrogé.

C'est pour cette raison que des mesures transitoires ont été demandées et se mettent en place. L'ANPPH a également attiré la vigilance de ces mêmes instances sur les parcours VAE en cours qui se font sur 3 ans.

Depuis la reprise des échanges de fin 2023 avec les tutelles, la situation de ces collègues a toujours été évoquée.

La DGOS a confirmé qu'elle reste attentive à ces cas particuliers dans un contexte de refonte de la VAE dont le guide est encore en cours d'élaboration.